



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



Grève générale

Les salariés de Kéolis Santé d'Aquitaine ont lancé un mouvement de grève au mois de juin, les salariés Kéolis Santé Pays de la Loire avaient eux fait leur mouvement en juin 2018, sans avancées. Malgré les alertes en CSE, les courriers à M. Roland de Barbentane qui reste bien caché ou encore des alertes au Président de la SNCF ... Les conditions de travail continuent de se dégrader, nous ne sommes plus à nous battre en CSE pour des revendications mais déjà pour faire respecter le code du travail et la convention collective qui est le socle social minimal d'une profession !

Travailler chez **JUSSIEU Secours KEOLIS Santé** rime-t-il avec ...



Roule, accepte ou dégage ?

Nous disons STOP !



Le 23 septembre 2020 : Ensemble, Unis

pour de meilleures conditions de travail qui nous permettront de mieux prendre en charge les patients !

Les points de rendez-vous seront fixés dans chaque département, tenez-vous au courant.

Le 24 septembre 2020 : en local ou à Paris à la convention CNSA/FNMS

2^{ème} journée d'actions, montrez-leur que nous ne nous laisserons pas faire.

Les organisations patronales se réunissent à leur convention pour parler de l'ambulancier d'après...

Rendez-vous dans votre département ou à Paris pour leur démontrer que pour nous l'ambulancier d'après sera FORMÉ, RECONNU ET RESPECTÉ

Les organisations syndicales **JUSSIEU Secours KEOLIS Santé** se joignent à l'appel à la grève ILLIMITÉE au niveau national. Voici nos revendications COMMUNES :

- **Augmentation du taux horaire** (il nous faut rattraper le retard pris depuis des années)
 - Auxiliaire Ambulancier : indexation du taux horaire de l'AA à +10% du SMIC, soit un taux horaire à 11,17€ (au 25 août 2020).
 - ADE : nous demandons 15% de plus que le salaire réel des auxiliaires, soit un taux horaire à 12,84€ (au 25 août 2020). Ce taux reconnaîtrait enfin la formation et la responsabilité de l'ADE dans l'ambulance
- **Reconnaissance de notre travail et prise en compte du risque accidentogène de la profession**
 - 13^{ème} mois qui montrerait que le comité de direction de notre holding reconnaît le travail et l'investissement des salariés.
 - Mise en place d'une prévoyance
- **Calcul du temps de travail à la semaine** car la mise en place du cycle et de la modulation dans les entreprises ne respecte pas la convention collective et le code du travail.
- **Fin des coefficients et limitation des temps de pauses, coupures**
 - Nous demandons la fin des coefficients (le Week end, la nuit et les jours fériés) et la mise en place du régime du temps de travail effectif qui fait que nous sommes payés en dessous du SMIC.
 - Limitation des temps de pauses et de coupures à 50 min par journée travaillée.
- **Reconnaissance de l'Unité Economique et Sociale** sur le périmètre des entreprises de Kéolis Santé.
- **Prime COVID** : Reconnaissance du travail des salariés qui ont continué à prendre en charge, écouter les inquiétudes des patients et rassurer les patients pendant cette crise sanitaire.

La force d'une entreprise se voit par l'union des salariés.

Les 23 et 24 septembre, ensemble et unis

